

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Monsieur l'Orateur, je fais aussi partie du comité des prévisions budgétaires en général, et j'aimerais aborder un sujet au cours du temps à ma disposition. Ce comité a approuvé une dépense additionnelle de quelque 40 millions de dollars pour payer les augmentations de traitement des fonctionnaires. Je pense que dans les postes de \$1, nous avons transféré un autre montant de quelque 20 millions, effectivement autorisant cette dépense pour payer les augmentations. Je n'ai rien contre les augmentations elles-mêmes, mais je prétends que les 20 millions que nous avons transférés constituaient une réduction des immobilisations du gouvernement et que nous devrions pouvoir en rendre compte l'an prochain. Je sais bien qu'une fonction publique efficace et satisfaisante est un bon outil pour le gouvernement mais, néanmoins, il faudra trouver des fonds pour cette augmentation à l'avenir.

J'aimerais commenter brièvement les paroles du président du Conseil du Trésor (M. Drury) qui admettait que certains de ses collègues n'avaient pas voulu accepter le principe d'études sur les coûts-bénéfices lorsqu'il leur a fallu estimer le coût des programmes exigeant des dépenses publiques.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre. Comme il est 9 h 45 du soir, je dois, conformément au paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute question nécessaire à l'expédition des affaires dont la Chambre est maintenant saisie, y compris de tout bill connexe. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. M. Drury** propose alors que le bill C-169, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**L'hon. M. Drury** propose alors que le bill C-169, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Bécharde.)

Sur l'article 2—*La somme de \$91,206,528 est accordée pour l'année 1969-70.*

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 6 inclusivement sont adoptés.

L'article 1 est adopté.

L'annexe est adoptée.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

**L'hon. M. Drury** propose la 3<sup>e</sup> lecture et l'adoption du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

**Des voix:** D'accord.

(A 9 h 50, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)